



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 14-oct.-2022

Date de révision 14-oct.-2022

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit Dye Stain Green

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK058

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Teintures, d'intérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

General Finishes  
2462 Coporate Circle  
East Troy, WI 53120  
Phone 1-800-783-6050

#### Distributeur

Wood Essence  
2343 1st Ave North, unit B  
Saskatoon, SK S7K 2A2  
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products  
180 Ave Du Voyageur  
Pointe-Claire, QC H9R6A8  
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools  
1090 Morrison Drive  
Ottawa, ON K2H1C2  
Phone 613-596-0350

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24  
Chemtrec 1-800-424-9300  
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

**Éléments d'étiquetage**

Aucun

**Mentions de danger**

Non classé.

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Ether monobutylique de diéthylène glycol	112-34-5	0.5 - 1.5	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

**4. Premiers soins****Description des premiers soins**

<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau à l'eau et au savon.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

Symptômes                      Aucun renseignement disponible.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Note aux médecins                      Traiter en fonction des symptômes.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun renseignement disponible.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Aucun renseignement disponible.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc** Aucun.  
**Sensibilité à la décharge électrostatique** Aucun.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Craint le gel.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	-	-	TWA: 10 ppm	-

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches

Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
<b>Protection des mains</b>	Aucun équipement de protection particulier requis.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection particulier requis.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect**

État physique	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

#### **Propriété**

<b>pH</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	7.5 - 8.5	Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>		Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	8.5	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	20 - 100 cP	

#### **Autres renseignements**

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Teneur en COV</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>VOC</b>	< 250 g/L
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible.



**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique. Les déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	EC50: >100mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =1300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	LC50:1170 mg/l (16 h, Bacteria - Pseudomonas putida)	EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna)

**Persistence et dégradation** Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	1

**Mobilité dans le sol** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Règlements fédéraux aux États-Unis

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Ether monobutylique de diéthylène glycol - 112-34-5	1.0

##### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

##### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

##### **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

#### États-Unis - Réglementations des États

##### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

#### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Ether monoéthylique du dipropylène glycol 52125-53-8	X	-	X
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	X	-	X

#### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

**Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA** Non applicable

## 16. Autres informations

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>0</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>0</b>	<b>Instabilité</b>	<b>0</b>	<b>Dangers particuliers</b>	<b>-</b>
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>0</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>0</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>0</b>	<b>Protection individuelle</b>	<b>X</b>

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 14-oct.-2022

**Date de révision** 14-oct.-2022

**Note de révision** Libération initiale.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**